

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie
= Swiss journal of sociology

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Soziologie

Band: 33 (2007)

Heft: 3

Artikel: La germanité comme lien dérivé : présence et influence parentales
dans les fratries adultes

Autor: Déchaux, Jean-Hugues

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-814236>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La germanité comme lien dérivé : présence et influence parentales dans les fratries adultes

Jean-Hugues Déchaux*

Les anthropologues ont été les premiers à étudier la parenté comme un système. Dès les années 1940, Radcliffe-Brown (1968 [1941]) définissait le système de parenté comme « l'ensemble structuré (*pattern*) des usages sociaux qu'on observe dans le comportement réciproque des personnes apparentées » (cité par Dumont, 1988 [1971], 19). Comportements et relations font système parce qu'ils sont interdépendants et qu'à partir de leur arrangement on peut abstraire des régularités, appelées « principes structuraux ». Cet arrangement défini de personne à personne, de classe de parents à classe de parents, constitue un ordre plus ou moins stable qui fonctionne selon certaines règles ou principes. Au sein du système, des groupes de parents sont identifiables, mais ils n'existent qu'en rapport les uns aux autres, dans leur situation relative. Selon ce principe de la « relativité structurale » des groupes (Evans-Pritchard, 1968 [1940]), la relation importe davantage que les termes de la relation. Sous des intitulés divers, cette position théorique s'est largement imposée dans les études de la famille et de la parenté, quelle que soit la discipline : anthropologie bien sûr, mais aussi sociologie (Kellerhals, Troutot et Lazega, 1984), psychologie et thérapie familiale (Cox et Paley, 2003).

Il résulte de cette approche en termes de système qu'on ne peut isoler une relation de la « configuration de parenté »¹, c'est-à-dire de l'ensemble relationnel dont elle n'est qu'un élément. L'étude de la germanité adulte offre une parfaite illustration du bien-fondé de ce principe. Les relations qu'entretiennent entre eux les germains dépendent d'autres relations qu'ils ont avec d'autres membres de la parentèle : père, mère, conjoint, frères et sœurs du conjoint, enfants, enfants des frères et sœurs, etc. Toutes n'ont cependant pas la même influence sur la façon dont se structure la configuration de parenté. Dans cet article, nous insistons plus spécifiquement sur l'une d'elles, qui apparaît très structurante : celle qui s'établit entre les germains et les père-mère. Selon les caractéristiques de cette relation et le type de configuration de parenté dont elle relève (et qu'elle contribue aussi à organiser), le groupe des germains recouvre des réalités familiales très diverses. Prendre la mesure de la relativité structurale de ce dernier suppose donc d'explorer l'articulation entre lien de filiation direct (père-mère / enfants) et lien de germanité, y compris lorsque, dans certaines

* Jean-Hugues Déchaux, MoDyS, UMR 5264, CNRS et Université de Lyon. Adresse : MoDyS, ISH, 14 avenue Berthelot, F-69363 Lyon cedex 07.

1 Cette notion, qui insiste sur l'interdépendance des éléments d'un ensemble, s'inspire de la « configuration » au sens d'Elias (1993 [1981]). Les acteurs n'ont pas forcément conscience de l'interdépendance collective qui les lie. Les « principes structuraux » qui organisent l'interdépendance collective sont, au moins pour une part, des effets non intentionnels des jeux d'acteurs.

familles, les fratries semblent parvenir à « s'autogérer ». Pour ce faire, nous nous appuyerons sur une enquête par entretiens (n = 40), effectuée en France en 2001–2002, consacrée aux relations entre germains adultes (Déchaux et Herpin, 2003)².

1 Les configurations dispersées : la germanité orchestrée par les père et mère

À partir d'une enquête nationale (Réseau de parenté et entraide, INSEE 1997), Crenner, Déchaux et Herpin (2000) constatent que les rencontres entre germains adultes sont dépendantes de la présence des père-mère : lorsqu'au moins l'un des deux parents est en vie, les rencontres entre frères et sœurs sont beaucoup plus fréquentes (39 par an) que lorsque le père et la mère sont décédés (25 par an). Ce résultat confirme ceux d'études plus anciennes (Adams, 1968; Allan, 1977; White et Riedmann, 1992). L'enquête par entretiens – réalisée auprès de personnes de 30 à 55 ans vivant en couple et disposant d'au moins un germain – corrobore ce point et permet de décrire les moyens par lesquels les père et mère assument un rôle d'animateur du réseau de parenté et plus particulièrement des relations de germanité.

Bien qu'il s'agisse d'un rôle familial largement répandu, il convient de distinguer selon le type de configuration de parenté. Dans une configuration très localisée où la plupart des consanguins primaires (père, mère, frères, sœurs, fils, filles) résident à proximité, on pourrait croire que les germains n'ont pas besoin de la médiation de leurs père et mère pour échanger des informations et se rencontrer. En fait, les père-mère voient au contraire leur rôle renforcé. Cette configuration très centrée sur les parents diffère de celle qui est plus dispersée sur le plan géographique. Le rôle des père-mère y est certes important, mais recouvre d'autres modalités. Il faut donc analyser les deux configurations séparément. Commençons par les configurations dispersées avant de traiter dans le paragraphe suivant des configurations « localisées et matricentrées ».

Dans les configurations dispersées, les père-mère servent de point d'ancrage. Lorsque les enfants les plus éloignés sont reçus par les parents, leurs germains sont invités à les retrouver au domicile parental. Ce dernier faisant office de lieu de retrouvailles, les germains ont pris l'habitude de compter sur leurs parents et ont rarement l'initiative des rencontres.

Colette (49 ans, principale adjointe en collègue, mariée à un chef de cuisine, neuf frères et sœurs, son conjoint ayant cinq frères et sœurs) est membre d'une très vaste fratrie. Elle vit avec son conjoint et ses trois enfants dans une petite commune du Rhône. La plupart de ses frères et sœurs ainsi que ses parents résident dans un département voisin ou dans celui du Rhône; trois frères et sœurs sont beaucoup plus éloignés, deux sont même à l'étranger. Les occasions de rencontres dans la fratrie sont organisées par les père et mère :

2 Voir en annexe la présentation de l'enquête.

Les parents, c'est le lieu de rendez-vous, c'est le lieu de rencontre. [...] Chez mes parents, ils sont tous les deux, mais si j'appelle dans la semaine et qu'elle [la mère de Colette] me dit : « Ben tiens, on va être tout seul parce que untel et untel peuvent pas venir... », nous, on dit : « On y va ! ». [...] Réunir tout le monde, c'est un peu compliqué... donc il faut qu'il y ait une raison. Par exemple, c'est les cinquante ans de quelqu'un, l'anniversaire de mariage ou le repas de Noël. Oui, il faut quand même qu'il y ait une bonne raison parce que ça fait déplacer pas mal de monde donc on attend d'avoir une bonne raison... Mais il y a toujours des raisons : ça peut être un déménagement, une pendaison de crémaillère comme ça s'est fait l'année dernière, les cinquante ans, les quarante ans... [...] Avec mon frère qui habite à L., on se voit pas à L., on se voit chez mes parents. On se voit régulièrement chez mes parents, mais on pourrait se voir à L., c'est quand même plus près... [...] Quand on n'aura plus nos parents, ça va être quand même plus compliqué... Faut bien le reconnaître ! Ce sera chez les uns, chez les autres, à ce moment là. Je pense que ça va quand même poser problème... parce qu'on n'aura plus la maison familiale.

La maison des père-mère est le lieu de rencontre de la fratrie. Ces regroupements périodiques au domicile parental ne concernent pas seulement les relations avec les germains les plus éloignés. Ainsi Colette voit-elle plus souvent son frère qui habite L. chez ses parents qu'elle ne le fait à L. alors que tous deux résident pourtant à proximité. Ce fonctionnement rend les frères et sœurs très dépendants de la façon dont les parents organisent la sociabilité familiale : peu autonomes, les relations de germanité sont vulnérables. Quand les père-mère ne peuvent ou ne souhaitent plus jouer ce rôle d'animateur du réseau, les rencontres entre germains ne sont pas assurées de se maintenir³.

Une telle configuration centrée sur les père-mère influence le contenu même des relations entre germains. Les frères et sœurs se rencontrant en présence des parents, les relations entre eux sont peu intimes et les conversations en restent souvent à des propos convenus où ne s'échangent guère que des nouvelles (Déchaux, 2007). Le rôle médiateur des père-mère est si fort qu'il finit par rendre leur présence incontournable, même lorsqu'elle n'est pas matériellement nécessaire comme dans le cas de Marie-Noëlle (47 ans, gérante d'un magasin de tapisserie-décoration, mariée à un artisan tapissier, quatre frères, son conjoint ayant deux sœurs et un frère) :

Bon souvent du fait qu'ils [Jean-Marc un frère de Marie-Noëlle et Marie-Jeanne son épouse] sont de F., ils amènent mes parents quand je les invite,

3 Le même phénomène caractérise l'organisation de la mémoire familiale. Au décès des parents, si aucun parmi les générations plus jeunes ne reprend le flambeau, la mémoire se segmente, voire se délite. Cf. à ce sujet Déchaux (1997). Favard (2007) observe que les parents occupent une place prépondérante dans la mémoire familiale des frères et sœurs adultes.

c'est plus que... on veut pas les laisser de côté quoi, du fait qu'ils sont à F et puis on a des parents âgés donc ... Moi ça me gênerait presque d'inviter Jean-Marc et Marie-Jeanne et de pas dire à mes parents de venir. Et eux c'est pareil, c'est devenu comme ça.

Le regroupement périodique chez les père-mère a aussi une dimension symbolique : celle d'un retour « chez soi », dans son pays, quand les parents résident encore là où les enfants ont passé toute ou partie de leur enfance. C'est pour des raisons de cette nature que Carole (32 ans, femme de ménage, mariée à un ouvrier, deux frères, son conjoint ayant deux frères et une sœur) préfère se rendre chez ses parents et rencontrer ses frères à cette occasion plutôt que de prendre l'initiative de les inviter chez elle. La relation avec son frère Gérard, qui des deux est physiquement le plus proche (il réside à 30 km de Carole dans le même village que ses parents), dépend entièrement des père et mère. Carole en maîtrise assez peu la périodicité. La relation avec lui est rythmée par celle qu'elle entretient avec ses parents et paraît ainsi subsidiaire :

On a rien un dimanche, on les [les père et mère de Carole] appelle, on leur dit : « Est-ce que vous êtes là, est-ce qu'on peut avancer ? » S'ils sont là, on y va. [...] Et puis j'aime autant retourner dans mon pays, c'est ça aussi... Ça fait l'occasion de retourner à T. [le village où résident les parents et le frère Gérard]... C'est vrai que eux ils viennent là, bon c'est bien, mais c'est pas chez eux, donc c'est pas pareil, tandis que moi je suis contente de retourner, donc j'aime autant que ce soit moi qui y aille.

Le fait que les père et mère soient le point de ralliement est aussi rendu possible par leur rôle de « sentinelle » pour reprendre l'expression de Coenen-Huther, Kellerhals et von Allmen (1994) : ils se tiennent au courant, centralisent les informations au sujet de la famille et les font circuler. Si un membre de la fratrie a besoin de prendre des nouvelles de l'un ou de l'autre, il sait qu'il peut s'adresser à ses parents. Didier (47 ans, agriculteur, marié à une agricultrice, deux frères et une sœur, sa conjointe ayant deux sœurs) se tourne vers sa mère lorsqu'il veut des nouvelles de ses frères et de sa sœur :

Il y a le centre de renseignement qui est chez ma mère donc on sait automatiquement ce qui se passe. L'information lui passe par les oreilles et elle « dispatche ». Elle fait le relais.

Jusqu'ici, les faits rapportés concernent des familles de milieux populaires. Dans le monde paysan et ouvrier la mobilité géographique est moindre que dans les classes moyennes et supérieures, et le rapport à la parentèle se double souvent d'un fort attachement aux origines (Schwartz, 1991; Bonvalet et al., 1999). Dans les familles des classes moyennes et supérieures, les germains sont plus dispersés (Bonvalet et al., 1999) : pour les parents les chances d'avoir au moins un enfant à proximité sont

plus faibles et les relations dans la fratrie dépendent moins du domicile parental. En revanche, il n'est pas rare qu'une « maison de famille » ou de vacances serve de lieu de regroupement⁴. Lorsque c'est le cas, les père et mère y jouent un rôle clé, ne serait-ce que parce que la maison leur appartient. En dépit des différences de milieu social, il existe donc certaines similitudes avec les familles populaires.

Bien qu'installée aujourd'hui en maison de retraite, la mère de Claudine (55 ans, chargée d'étude, mariée à un comptable, trois sœurs, son conjoint ayant cinq frères et sœurs) continue à jouer un rôle d'animateur. Les rencontres entre germains se déroulent le plus souvent sans elle (le père est décédé en 1997), mais se tiennent toujours dans la maison de G. où résidaient les parents :

On se retrouve là-bas, on a pas besoin de combiner longtemps à l'avance. Elles[les sœurs de Claudine] viennent en vacances, je viens en vacances et puis voilà, on se retrouve là-bas. [...] Mes enfants viennent aussi à G., donc les retrouvailles c'est là-bas. Maman, mes parents... quand ils étaient à G., ils recevaient leurs enfants tout le temps. Donc le chalet familial a servi à tout le monde pendant des années, donc on se voyait, on se voit beaucoup. [...] Y'a pas besoin de réfléchir. Si on veut se retrouver, on va là-bas et on rencontre toujours quelqu'un. [...] Même si elle [la mère de Claudine] ne reçoit plus chez elle, parce que maintenant elle est en maison de retraite, elle a encore complètement ce rôle de faire circuler l'information. Quand on lui téléphone tous les deux jours, elle nous tient au courant : « Voilà ce qui se passe chez elle », etc. Le problème, c'est qu'avec le chalet... c'est qui va faire vivre le chalet? Et là... y'a un vrai problème.

Dans le cas de Claudine, à travers la maison, c'est encore indirectement la mère qui permet la mise en relation des uns et des autres. On retrouve avec la maison de famille la même dépendance des germains à l'égard des père-mère, envisagée cette fois sous une autre modalité : dépendre non plus des initiatives parentales en matière de sociabilité familiale, mais de la présence d'une maison qui offre à la fois des facilités matérielles et symbolise ce que fut dans le passé le rôle d'animateur des parents.

La continuité peut être assurée si l'un des germains reprend ce rôle à son compte. Pour Jacky (56 ans, assistante sociale, mariée à un inspecteur du travail, un frère et une sœur, son conjoint ayant aussi un frère et une sœur), les relations avec ses germains transitent toutes, aujourd'hui comme hier, par la « maison de S. ». Depuis trente ans, Jacky et son conjoint possèdent une résidence secondaire dans ce village de la Drôme qui est aussi celui dont sont originaires les deux familles. Si les parents de Jacky et ses beaux-parents sont tous décédés, quelque chose de leur présence et de leur rôle d'animateur demeure puisque toutes les occasions de rencontres (va-

4 On sait le rôle important des « maisons de famille » dans les relations de parenté en milieux bourgeois ou paysan, notamment pour la mémoire familiale. Cf. Muxel (1996), Déchaux (1997).

cances, réunions de famille, anniversaires) se tiennent encore à S., essentiellement à l'initiative de Jacky et son mari. Le fait de disposer d'une résidence secondaire dans le village d'origine des deux familles a grandement facilité le maintien des relations dans les deux fratries à la mort des parents.

Suite au décès de la mère, c'est parfois le père qui, encouragé par ses enfants, prend le relais et assure à son tour les rôles d'animateur et de sentinelle. Dans la famille de Marc (38 ans, technicien en électronique, marié à une institutrice, cinq frères et sœur, sa conjointe ayant deux frères), depuis la mort de sa mère il y a cinq ans, la fratrie, pourtant très dispersée (quatre des cinq germains de Marc habitent à plus de 300 km), se retrouve périodiquement à M. où résident Marc et son père :

C'est-à-dire qu'après le décès de ma mère... la deuxième année, je lui [le père de Marc] ai dit, il faut que tu aies une volonté... alors j'ai dit c'est pas à moi de faire les démarches c'est à toi de les faire, il faut que tu te responsabilises aussi hein... Alors à la suite de ça, il avait appelé chaque enfant et puis depuis deux trois ans, on avait fait chez mon père et puis après... ça avait été dur au début quoi mais bon... on arrivait quand même à se voir, une ou deux fois dans l'année, on arrivait à tous se voir.

Mais le père est rarement le personnage pivot du réseau de parenté. Si Marc n'avait pas insisté pour que son père reprenne le rôle que tenait son épouse, rien ne se serait passé et les relations dans la fratrie se seraient raréfiées. La dépendance des germains à l'égard des parents est en fait surtout une dépendance à l'égard de la mère.

2 Les configurations localisées : l'impact du « matricentrage »

On peut identifier dans la plupart des configurations de parenté un parent pivot : sentinelle, animateur, incarnation de la mémoire (Coenen-Huther, Kellerhals et von Allmen, 1994). Certes, il ne tient pas toujours ces rôles familiaux simultanément, mais le fait d'en assurer un ou deux le met en position nodale dans le réseau. En général, c'est la mère qui cumule ces attributs de la « centralité » pour reprendre un terme de l'analyse de réseaux (Degenne et Forsé, 1994) : placée entre ses père-mère, ses propres germains et ses enfants adultes, elle a accès aux différentes générations et sert d'intermédiaire pour les contacts et les informations. Pour qualifier cette position structurale, Rosenthal (1985) parle de « *kinkeeping* ».

Nous avons relevé s'il est fait mention d'un *kinkeeper* dans les relations de l'individu avec ses germains ou ceux de son conjoint. Sur l'ensemble du corpus (40 individus, 80 familles), on compte 55 mentions d'un *kinkeeper* : la mère (32 fois), ego femme ou une sœur (15), ego homme ou un frère (5), le père (3). Six fois sur dix, c'est donc la mère; dans un peu plus qu'un quart des cas, c'est une fille

(la personne elle-même ou une sœur), mais souvent suite au décès de la mère ou à son retrait. Quelles que soient les configurations de parenté, il y a ainsi une nette primauté de la mère et plus généralement des femmes dans l'animation des relations dans la fratrie⁵.

Cette centralité de la mère prend une tournure particulière dans les configurations de parenté ayant un fort ancrage local. Quand les parents et leurs enfants adultes résident tous à proximité, le réseau se soude et évolue vers un fonctionnement en « groupe de parenté » : les relations sont très denses, tendent à être multiplexes et transitives, constituant un réseau très intégré assimilable à un groupe. Cela ne signifie pas forcément qu'elles soient très valorisées sur le plan affectif : il faut distinguer la force du lien, le degré de cohésion structurale du réseau d'un côté, et la qualité affective du lien de l'autre. L'intégration du réseau renvoie en partie à une régulation statutaire du lien, c'est-à-dire à des droits et devoirs auxquels il est difficile de se soustraire. Une telle configuration en groupe de parenté localisé, qui consacre encore plus nettement le rôle nodal de la mère, peut être qualifiée de « système matricentré » (Firth, 1956; Young et Willmott, 1957).

Lorsque parents et enfants habitent à proximité, le domicile parental est un point de ralliement : non seulement les germains y sont formellement conviés, comme dans les configurations dispersées, mais ils s'y croisent à différents moments de la semaine. Plus qu'un lieu de rencontre, le domicile des parents est un lieu de passage (Allan, 1977). Dans la famille d'Alain (50 ans, ébéniste, marié à une conseillère d'orientation, cinq frères et sœurs, sa conjointe ayant quatre frères et sœurs), tous les germains résident à moins de 10 km les uns des autres, à l'exception d'une sœur située à une heure de route. Il est coutumier de passer chez les parents chaque dimanche après-midi « prendre le café » :

C'est vrai le dimanche après-midi, si on se promène, on passe chez mes parents et... tout le monde a un peu le même réflexe. Donc finalement on se retrouve tous là, à boire un café. [...] Voilà, les parents c'est le centre des retrouvailles. [...] C'est arrivé la semaine dernière, ils revenaient tous du ski les autres, ils se sont arrêtés chez les parents. Et on s'est retrouvé quoi.

Le même genre de pratique dominicale s'était instauré dans la famille du conjoint de Claudine (55 ans, chargée d'étude, mariée à un comptable, trois sœurs, son conjoint ayant cinq frères et sœurs) jusqu'au décès de la mère il y a deux ans. Ici aussi, tous habitent dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres. Le regroupement familial était

5 Cette prédominance féminine explique l'orientation matrilatérale des relations de germanité. Cf. à ce sujet Déchaux (2006). La centralité de la mère est bien sûr fonction du type de fonctionnement conjugal comme l'ont montré Widmer, Kellerhals et Levy (2003). Pour la population étudiée, les père et mère appartiennent à une génération dans laquelle les rôles conjugaux étaient (à l'époque où les enquêtés habitaient encore chez leurs parents) et sont encore très différenciés. Sans doute, les résultats seraient-ils un peu différents si la population étudiée était plus jeune, plus urbaine ou comprenait davantage de familles recomposées.

plus organisé, puisqu'il s'agissait de se retrouver pour le déjeuner, mais ne donnait lieu à aucune invitation formelle :

Avant, quand les parents étaient encore valides, les parents réunissaient les enfants. Bon, ils les réunissaient plutôt pour le repas du midi. Parce que ... c'était une famille dans laquelle la tradition voulait que tous les enfants venaient manger le dimanche midi. Et donc, quand on ne venait pas, on téléphonait avant pour dire : « On ne vient pas ». Mais la tradition était ... même si tu téléphonais pas et tu venais pas, tu avais ta place. Même avec tes enfants, tu avais ta place. Tous les dimanches midi on venait manger. Et après, on restait à table assez longtemps, ensuite ils jouaient aux cartes, etc. Et après, on regardait la télévision, jusqu'à quatre heures, et c'était seulement là que chacun avait le droit de ... de partir chez lui.

Carole (32 ans, femme de ménage, mariée à un ouvrier, deux frères, son conjoint ayant deux frères et une sœur) et son conjoint Patrick habitent le même village que les parents et les trois germains de ce dernier. Entre eux, les relations sont très denses : quasi quotidiennes avec les père et mère de Patrick, moins régulières cependant avec ses deux frères et sa sœur. La position pivot des beaux-parents tient à l'organisation générale de la sociabilité, au fait que leur domicile se soit imposé comme le point de passage de tous les germains, mais aussi à tout un ensemble de menus services qui renforcent leur centralité :

Là [chez les parents de Patrick] c'est la plaque tournante hein ! Oui ... nous et Gilles (un frère de Patrick), on met les enfants en garde là-bas, Cyril [le frère benjamin de Patrick], il habite encore là-bas, Corinne [la sœur de Patrick], elle y est toujours rendue ... donc ça tourne autour de ça ... Les parents ou les grands-parents ils habitent juste à côté, c'est toujours les uns chez les autres donc [...] J'ai pas de machine à coudre, si j'ai de la couture à faire, ma belle-mère est prête à le faire. C'est plus facile [qu'avec les père-mère de Carole] ... Ou bien elle me dit : « Tiens, tu vas à M. ? Tu veux pas aller chercher la pharmacie pour moi ? »

Les configurations de parenté localisées ont une très forte tendance à l'unité : tout ce qui pourrait être interprété comme un signe de préférence est évité. Cela accroît la propension à concevoir les rapports de germanité sur un mode paritaire⁶, voire unanimiste. Hubert (39 ans, ouvrier qualifié, marié à une ouvrière, quatre frères et sœurs, sa conjointe ayant deux frères) est très proche de ses père-mère : il s'y rend au moins une fois par semaine « prendre le café » et recueillir des nouvelles de ses frères et sœurs qui, tous, habitent pourtant dans un rayon de 10 km. Lorsqu'il ne

6 Sur l'importance de la parité entre germains, cf. Déchaux (2005, 2007), Ross et al. (2005).

peut être chez ses parents pour un repas dominical, sa mère veille à l'inviter un autre dimanche afin de ne pas créer de jalousie entre germains :

S'il y en a un ou deux qui sont venus manger un dimanche, elle [la mère de Hubert] essaie de trouver un autre dimanche pour inviter les autres pour pas... entre guillemets pas faire de jaloux quoi... Ils sont tous souvent à manger sauf moi et puis Didier [l'un des deux frères de Hubert] parce que, comme on est pris par le sport, on est moins disponibles le dimanche quoi... Donc on en profite pour lui faire la remarque en disant : « Bah oui, tu les as à manger et nous ? » [...] Mais bon l'habitude est prise, donc elle sait très bien que... quand il y a un dimanche, elle en profite pour nous avoir nous parce que... on a du retard entre guillemets par rapport aux autres, c'est ce qu'elle se plaît à dire... et puis moi je l'embête, je lui dis : « Il est pas trop tôt ! » Mais non non, il est pas question de faire plus ou moins qu'à un autre.

La règle du traitement égalitaire des enfants suscite quelques moqueries de la part de Hubert, manière sans doute de dénier le poids des normes, d'entretenir l'illusion d'une liberté des allers et venues là où en réalité les relations sont étroitement régulées par des droits et des devoirs. Les configurations localisées et matricentrées sont très normées et très contraignantes pour ceux qui ne veulent s'y résoudre, par exemple le conjoint lorsqu'il est issu d'une famille qui relève d'un autre fonctionnement⁷. Mais ce peut être aussi l'un des germains qui, jugeant la situation trop « prenante », essaie de mettre un peu de distance.

On se souvient que Claudine (55 ans, chargée d'étude, mariée à un comptable, trois sœurs, son conjoint ayant cinq frères et sœurs) réside à proximité de G. où sa mère possède encore un chalet servant de maison de famille et de lieu de rencontre pour les germains. Les parents de Régis, son conjoint, y étaient aussi installés comme agriculteurs jusqu'à leur mort il y a deux ans : le réseau de parenté est très localisé et fonctionne sur le modèle du groupe, jadis matricentré, aujourd'hui tenu et géré par les deux sœurs de Régis. Claudine, qui évoquait plus haut l'aspect pesant du déjeuner dominical auquel tous les germains de Régis étaient d'office conviés lorsque ses beaux-parents étaient encore en vie, explique son souci de ne pas se faire « absorber » par les deux familles :

Je pense que l'une des raisons pour lesquelles on a acheté notre maison à M., à vingt kilomètres et non pas sur place, c'est pour avoir un petit peu d'air. Vingt kilomètres, ça donne quand même un peu d'oxygène. On les a pas tout le temps sur le dos. On est en famille sans l'être vraiment. [...]

⁷ La découverte de la belle-famille représente parfois un véritable « choc culturel » lorsqu'elle relève d'un autre type de fonctionnement familial. Il faut alors du temps pour « apprendre » la belle-famille, ce qui ne signifie pas toujours qu'elle soit finalement mieux acceptée (Déchaux, 2006).

On est pas complètement absorbé par les deux. On a une position de recul, enfin pas de recul mais un peu à part.

Bien que l'expression la plus utilisée soit « les parents » (sauf dans les familles de milieux populaires où l'on parle de « la maman », « la mère » ou de « Mamie »), l'essentiel du travail de mise en relation et d'organisation de la sociabilité est du ressort de la mère. À son décès, c'est à l'une des filles plutôt qu'au père que revient cette fonction, confirmant la force du lien entre mère et fille (Yanagisako, 1977; Attias-Donfut, 2001). L'idée que les pères au moment de la retraite redécouvrent la famille et, dans un environnement dominé par les femmes, se rapprochent de leurs enfants et petits-enfants ne se vérifie pas. Parfois fortes, les relations entre hommes ne confèrent qu'exceptionnellement de position éminente au père. Bref, la « patricentralité » reste une pure hypothèse d'école.

3 Autres formes de dépendance : le poids du passé familial

Outre l'organisation de la sociabilité familiale, l'influence parentale sur les relations de germanité emprunte des voies multiples, dont certaines remontent à l'enfance et à la période où parents et enfants vivaient ensemble. Il n'est pas question d'en livrer un relevé exhaustif, mais plutôt de souligner combien elles sont diverses et engendrent dans la fratrie des réactions elles-mêmes très contrastées. Quelquefois, l'influence des parents est néfaste et contribue à déliter les rapports de germanité; dans d'autres situations (abordées dans le paragraphe suivant), elle crée les conditions d'un raffermissement et d'une plus grande autonomie des liens. Cette influence parentale met en évidence une donnée de base : la germanité a une histoire (Riggio, 2000)⁸; celle de la fratrie, mais aussi celle plus englobante de la famille d'orientation, voire de la lignée.

Le décès de la mère a de profondes conséquences sur les relations entre germains, surtout lorsque la configuration de parenté est matricentrée. Il peut priver la fratrie d'un centre de gravité qui jusqu'alors organisait l'ensemble des rapports. Dans le corpus étudié, c'est fréquemment une sœur qui « remplace » la mère. Mais il se peut qu'il n'y ait pas de filles. Les fratries de garçons sont ainsi plus vulnérables en cas de décès de la mère.

Le décès (comme la séparation parentale) peut être suivi d'une remise en couple du parent veuf (ou séparé). C'est après le décès de la mère que la remise en couple du père risque le plus d'affecter la configuration de parenté et les relations

⁸ Riggio recommande d'étudier la germanité en intégrant cette dimension du cycle de vie, tant certains événements passés influencent durablement l'évolution ultérieure des relations entre germains. Outre les facteurs mentionnés plus bas (décès de la mère, traitement préférentiel des enfants, intrusion parentale), il faut aussi citer le degré d'implication des père et mère au moment de la transition à la parentalité. C'est à ce moment du cycle de vie que les configurations matricentrées prennent corps et/ou se perpétuent.

de germanité. L'arrivée de la belle-mère change la donne et a pour effet de distendre les relations en ligne directe; les liens entre germains se redéfinissent, soit dans le sens d'une plus grande distanciation, soit dans celui d'une plus grande autonomie par rapport aux ascendants.

La mère de Fanny (42 ans, secrétaire, mariée à un agent commercial, un frère et une sœur, son conjoint ayant un frère) est décédée depuis deux ans. Elle était jusqu'à sa mort le *kinkeeper* du réseau de parenté que constituaient Fanny, son père, sa mère, sa sœur aînée et son frère cadet, qui tous résident encore à proximité. Assez vite après le décès, le père s'est remis en couple. Bien que les rapports avec la belle-mère soient jugés bons, Fanny estime que les relations ont évolué vers une plus grande individualisation, d'une part entre germains, d'autre part entre chaque enfant et le père :

On se voit les uns chez les autres, on change, des fois c'est chez Bernard et Maïa [le frère de Fanny et sa conjointe], une fois c'est chez nous, une fois c'est chez mon père... un peu moins chez mon père, on considère plus que c'est la maison familiale... Depuis le remariage, même si les relations sont bonnes, on se permet pas de dire : « On arrive dans cinq minutes ». [...] Avant c'était chez papa maman quoi, on était chez nous quoi... alors que là on l'est pas, donc on se voit plutôt chez ma sœur, chez mon frère ou chez moi... et parfois chez mon père. [...] Ça a changé des choses oui et ça c'est des choses dont on s'aperçoit une fois que la maman est décédée...

Le principe du traitement égalitaire des enfants par les père-mère est très ancré et se répercute entre germains en renforçant l'assimilation de cette relation à un lien entre pairs (Déchaux, 2005, 2007; Ross et al., 2005). Lorsque, quelle qu'en soit la raison, les père et mère font des différences entre leurs enfants, le mécontentement de ceux qui s'estiment lésés est grand. Il en résulte une détérioration des relations entre germains (Riggio, 2000) comme si des rapports corrects ne pouvaient s'établir sur une base préalablement déséquilibrée par les préférences parentales. Attias-Donfut, Lapierre et Segalen (2002) observent que la rancœur est plus facile à exprimer à un germain qu'à un père ou une mère, car le lien de germanité est moins clairement régulé par des normes statutaires. Les récriminations à l'égard des père-mère sont donc volontiers détournées sur les frères et sœurs.

André (54 ans, inspecteur pédagogique, marié à une conseillère d'orientation, un frère, sa conjointe ayant aussi un frère) n'entretient que des relations très distendues avec son frère cadet : ils se voient deux fois par an. Cette froideur est liée à tout un passif familial qui remonte à la séparation des parents et à l'attitude inéquitable de la mère qui en a découlé. Celle-ci est accusée par André d'avoir préféré son frère et ses enfants :

Par exemple ma mère a donné sa voiture à un des petits-enfants, à Julien [le fils de Dominique, le frère d'André], elle s'est pas rendu compte que les autres pouvaient... Il se trouvait que mon grand-père maternel, que je n'ai jamais connu, avait une montre. Elle avait pas une très grande valeur, mais j'avais toujours entendu dire ma grand-mère : « Ce sera l'aîné qui l'aura ». Il s'est trouvé que ma mère un jour a trouvé bon de donner cette montre à ma belle-sœur [la conjointe de Dominique]. Je l'ai, je l'avoue, assez mal vécu. Elle l'a donnée sans penser... ça fait partie des non-dits. Y'a une dissymétrie, parce que ma mère habitait à V., mon frère habitait à V., et comme mes enfants ont toujours été plus élevés par leur autre grand-mère... [...] Et puis ma mère a toujours estimé que j'avais eu une certaine chance de réussir, que mon frère n'avait pas eu cette chance [Dominique est employé communal], culpabilisant aussi car il avait probablement mal vécu la séparation [...] Elle a toujours estimé qu'elle devait plus à mon frère qu'à moi. Elle vivait une certaine culpabilité vis-à-vis de mon frère. Je crois qu'elle n'a pas voulu, c'était pour compenser et se déculpabiliser.

Si la mère est en partie excusée de son attitude, mise sur le compte d'une culpabilité liée à la séparation, les dommages relationnels entre frères sont bien réels. Les deux frères auraient pu se rapprocher – cela est fréquent en cas de divorce des parents (Abbey et Dallos, 2004) –, mais les différences de traitement maternel ont distendu les relations. Faute d'être adressée à la mère, la rancœur est reportée sur le germain.

Des cas similaires mettent souvent en scène des père et mère intrusifs qui n'hésitent pas à s'ingérer dans les affaires privées de leurs enfants. Ce type de comportement peut susciter des tensions entre germains, notamment dans les grandes fratries, soit que certains suspectent les parents de faire du favoritisme, soit que les parents eux-mêmes divisent la fratrie en prenant le parti des uns au détriment des autres. Dans les deux cas, le principe du traitement égalitaire des enfants⁹ est enfreint, ce qui se répercute sur la relation de germanité en la détériorant.

Les parentèles proches de Jean-Marie (42 ans, comptable, marié à une comptable, trois frères, sa conjointe ayant trois frères et deux sœurs) et de son épouse, Marie-Thérèse, se ressemblent par leur morphologie (elles sont très localisées, de taille comparable), mais seule celle de Jean-Marie fonctionne sur le mode très intégré de la configuration matricentrée. Ce contraste est lié à l'attitude de la mère de Marie-Thérèse : n'ayant jamais voulu « couper le cordon » avec ses trois fils, elle a créé un clivage dans la fratrie entre les trois frères d'un côté et les trois sœurs de l'autre. Les relations entre germains n'ont jamais été très soudées, Marie-Thérèse et ses sœurs préférant se détacher de leur mère et de leurs frères, alors que les seconds, d'après Jean-Marie, sont restés très proches de la première :

9 Cf. plus haut note 6.

La mamie [la mère de Marie-Thérèse] a failli, à un moment donné, avoir trois célibataires ... [...] A une époque, il y avait trois célibataires à la maison, les trois étaient à la maison. Henri [le frère aîné de Marie-Thérèse] y est presque encore pour tout vous dire! Quand il a un souci ou quelque chose à dire, il ira presque plus facilement le dire chez ses parents que le dire à sa femme ... Oui c'est bizarre comme relation ... non, il a pas coupé le cordon, on peut le dire ... Mais la mère en est sans doute responsable ... Ses garçons... je suis pas sûr qu'elle les aie élevés comme il aurait fallu, elle leur a jamais donné beaucoup de liberté ou d'indépendance. [...] Les filles se sont plus affirmées et ont quitté le cocon familial plus rapidement. Les gars se sont plus moulés ou coulés dans le moule qui était ... le moule familial. Ils ont des comportements, des idées, qui sont proches de celles de leurs parents, alors que les filles se sont extirpées de ça.

Antoine (53 ans, agent technique, marié à une agent technique en école maternelle, six frères et sœurs, sa conjointe ayant aussi six frères et sœurs), lui aussi membre d'une vaste fratrie, a des relations très contrastées avec ses deux frères et ses trois sœurs. Ses parents et ses germains vivent tous proches les uns des autres (à l'exception d'un frère installé à 100 km), sous la houlette d'une mère très intrusive, récemment décédée. Les relations d'Antoine avec chacun de ses germains dépendent étroitement de ce que fut l'attitude de sa mère. Celle-ci s'était beaucoup rapprochée de ses filles, formant avec elles un « nucléus féminin » (Bott, 1957) au sein de la parentèle. Antoine n'a jamais accepté cette coalition qui, selon lui, a créé de profondes inégalités dans la fratrie et entre petits-enfants. Il accuse ses sœurs d'avoir fait pression sur leur mère au moment du décès du père pour avoir une meilleure part d'héritage et a même rompu avec l'une d'elles.

4 Les fratries « autogérées »

Les cas précédents décrivent des conséquences négatives de l'attitude des père et mère sur les relations entre germains : moindre intensité des relations, clivages ou divisions dans la fratrie. Dans certaines circonstances, le comportement spécifique des parents peut avoir l'effet inverse : ce sont des situations paradoxales où l'effet positif est non-intentionnel et naît d'un contexte familial de crise ou de conflit. Les relations de germanité s'intensifient et acquièrent alors une plus grande indépendance par rapport aux parents.

Dans des situations difficiles, éprouvantes pour les enfants, en particulier quand les père et mère sont en conflit, les germains parviennent à faire bloc et à établir une profonde solidarité (Widmer, 1999) qui, souvent, se maintient à l'âge adulte (Weaver et al., 2003). Abbey et Dallos (2004) ont par exemple montré que le divorce passé des parents avait pour effet de renforcer l'intimité et le soutien dans

la fratrie adulte, le fait de prendre position pour l'un ou l'autre n'étant pas toujours synonyme d'affaiblissement du lien¹⁰. Cadolle (2000) observe aussi que les séparations conflictuelles suivies d'une recomposition renforcent la complicité fraternelle¹¹ au détriment du lien en ligne directe (avec les parents et beaux-parents). D'un contexte familial douloureux peut donc surgir une « résilience » collective rendue possible par le rapprochement des germains face à l'adversité. Ce sont des expériences fondatrices qui normalisent le lien dans la fratrie et créent de fortes solidarités.

Au moment de leur adolescence, l'épouse de Paul-André (40 ans, artisan au chômage, marié à une kinésithérapeute, deux sœurs, sa conjointe ayant deux frères et une sœur) et ses deux frères ont dû faire front à l'autoritarisme du père. Ils ont d'abord réagi en ordre dispersé, cherchant à fuir une situation jugée insupportable, puis se sont progressivement rapprochés jusqu'à nouer de très fortes relations. Paul-André évoque cette épreuve commune et la solidarité qui en a résulté. Le fait de vivre à son tour la même expérience à son arrivée dans la belle-famille a favorisé son intégration dans le « bloc des germains » :

Donc je suis arrivé dans leur famille, j'avais 17 ans. Mathieu [un frère de Florianne, son épouse] avait beaucoup de problèmes relationnels avec ses parents, parce que leurs parents sont très stricts. Ils ont une éducation bourgeoise catho. C'était très rigide quand je les ai connus. Mes beaux-parents, j'en ai eu peur! [...] Mathieu, il est parti de chez ses parents à 18 ans, il a pris son sac à dos et puis pendant 4 ans il est parti. Il est allé aux Etats-Unis. Enfin il a plus donné de nouvelles. Si, il nous en donnait à nous [Paul-André et Florianne]. [...] Il y a toujours eu une bonne accroche entre nous [Paul-André et les frères de Florianne]. Je ne sais pas pourquoi. C'était l'époque un peu baba-cool aussi, dans les années 70. J'avais les cheveux longs, eux aussi. On écoutait à peu près la même musique. On aimait les mêmes choses que l'on aime à 17 ans. Et puis... et puis moi, j'ai eu de très gros problèmes avec mes beaux-parents quand je suis entré dans la famille et puis eux, également, ont toujours eu de gros problèmes relationnels avec leurs parents. Béatrice [la benjamine] moins parce que c'était la petite chouchoute, elle s'est toujours faite chambrée un peu comme ça. Mais eux, ils ont tous eu une éducation stricte et ils ont tous refusé ça.

10 Le processus de « triangulation » qui conduit souvent chacun des parents en conflit à faire pression sur ses enfants, voire à les rallier à soi contre l'autre, ne semble pas avoir d'effet négatif à long terme sur la relation de germanité. Ce peut être aussi l'occasion d'approfondir la relation en s'informant par le biais du germain sur le point de vue de l'autre parent (cf. Abbey et Dallos, 2004, 252-254).

11 Solidarité fraternelle au sens large du terme, c'est-à-dire comprenant les germains et éventuels demi-germains et quasi-germains.

De façon non voulue, père et mère peuvent donc par leur attitude hostile susciter chez les germains des réactions de solidarité et de loyauté réciproque particulièrement solides et résistantes. Lorsque la germanité ne sombre pas face aux épreuves parentales, la probabilité est grande qu'opère un mécanisme de compensation et qu'elle en ressorte plus forte, plus normée et plus autonome.

Mais le rapprochement sous l'effet d'épreuves parentales n'est pas toujours unanime dans la fratrie. Dans l'exemple cité, Béatrice, la benjamine, est restée à l'écart des trois autres membres de la fratrie. Le dernier-né bénéficie parfois d'une plus grande mansuétude de la part de père et mère redoutés pour leur sévérité. Ainsi Béatrice n'a pas eu à subir le même autoritarisme paternel que ses aînés. Cela renforce d'ailleurs le sentiment d'injustice dont les autres s'estiment victimes. Toutefois, outre le rang de naissance, bien d'autres éléments, dont beaucoup nous échappent, peuvent intervenir¹².

Parfois la scission de la fratrie confrontée à une situation parentale périlleuse est plus profonde. Pascale (38 ans, assistante maternelle, mariée à un ouvrier, une sœur, son conjoint ayant quatre frères et sœurs) raconte comment la fratrie de Jean-Pascal, son conjoint, s'est divisée en deux clans pour faire face au retrait, voire à la démission, des père et mère qui, une fois les enfants mariés, n'ont plus souhaité les aider (« Maintenant que tu es parti, ce n'est plus la peine que tu reviennes à la maison pour demander quoi que ce soit ! », déclarait la mère) : trois des cinq germains vont faire bloc contre les parents, alors que les deux autres couperont tout rapport avec la proche parentèle. Si les liens entre les trois premiers, fondés sur une bonne entente réciproque, sont réguliers, ceux avec les père et mère sont depuis longtemps très mauvais. Le « bloc des trois » a acquis une réelle autonomie, tant par rapport aux parents que par rapport aux deux autres germains qui sont plus à l'écart bien qu'ils aient eu à subir les mêmes épreuves.

Dans les cas ci-dessus, l'autonomie des germains est une réaction à l'hostilité des père et mère. C'est donc bien le résultat d'une dépendance initiale qui a été dépassée au fil du temps pour finalement déboucher sur une fratrie « autogérée » n'ayant plus du tout besoin des parents pour exister en tant qu'unité. Plus rarement, les fratries acquièrent une certaine autonomie sans que le contexte familial y pousse par son aspect conflictuel. Pour autant cela ne signifie pas la disparition de toute forme de dépendance à l'égard des parents. Ce peut être à la suite du décès des père et mère ou même de leur vivant à cause de la présence au sein de la fratrie d'un germain occupant une position éminente. Celui-ci fera fonction de « chef de fratrie », parce qu'il est l'aîné ou célibataire ou alors assimilable à un parent en second du fait de

12 La plupart des études consacrées à la germanité soulignent la grande variabilité des expériences individuelles et la difficulté de dégager des similitudes. La faiblesse et le flou des normes entre germains l'explique en partie (Allan, 1977). Bedford (1989) parle d'une relation « largement symbolique » et profondément ambivalente à laquelle des demandes contradictoires sont constamment adressées.

ses responsabilités passées à l'égard de ses frères et sœurs ou encore pour d'autres raisons.

Le germain chef de fratrie prend souvent la place laissée vacante par la mort ou le retrait de la mère. La proche parentèle de Dominique (43 ans, animateur socioculturel, en couple non marié avec une assistante sociale, trois frères et une sœur, sa conjointe ayant une sœur) est assez éclatée sur le plan géographique : ses père-mère et l'une de ses sœurs résident à plus de 500 km de la région où vivent les trois autres membres de la fratrie. Cet éloignement des parents (ils ont quitté la région à leur retraite) explique leur position périphérique dans la configuration de parenté. C'est l'une des deux sœurs de Dominique restée dans la région qui est devenue le véritable « centre de gravité » du réseau et de la fratrie :

En l'absence physique de ma mère, c'est elle qui joue le rôle le mieux de maison familiale, même si elle n'habite pas la maison familiale, parce que c'est son fils qui habite dans la maison où on a vécu. N'empêche que c'est chez elle qu'on va se retrouver, qu'on va manger tous ensemble s'il y a un repas. [...] Par exemple, René [l'un des deux frères de Dominique], mon frère qui habite dans le nord, va descendre à C. Il va venir chez elle donc du coup, elle passe un coup de fil : « Tu viens manger, il y a René ». Elle n'organise pas spécialement. C'est-à-dire que l'on ne va pas se retrouver pour La Toussaint ou pour Pâques, mais c'est le centre de gravité de la famille.

Mais d'autres paramètres que le genre influent aussi : l'âge, le rang de naissance, la situation matrimoniale, l'aisance matérielle, etc. Il est difficile de démêler l'écheveau de ces différents facteurs. Parfois, le fait de disposer de facilités matérielles, d'une plus grande maison pour recevoir les germains et les parents, est un élément décisif.

Dans une étude déjà ancienne, Townsend (1957) remarquait que les célibataires étaient plus liés à leurs germains que les personnes mariées en raison de la dépendance matérielle des premiers à l'égard des seconds dans la vie quotidienne¹³. Aujourd'hui cette situation a disparu, mais la position des célibataires dans la fratrie reste souvent particulière. Le frère ou plus encore la sœur célibataire est volontiers tourné vers sa famille et fait l'unité de la fratrie. Carine, l'une des sœurs d'Yves (44 ans, employé communal, divorcé puis remarié à une cantinière elle-même divorcée, quatre frères et sœurs, sa conjointe ayant six frères et sœurs), restée célibataire jusqu'à l'âge de 38 ans, a longtemps joué un rôle clé au côté de sa mère dans les relations de germanité. Depuis sa mise en couple, ayant délaissé ce rôle revenu à la mère, la fratrie a perdu de son autonomie passée :

13 Dans les années 1950 à Bethnal Green, quartier londonien où fut réalisée cette étude, un tiers des célibataires cohabitaient avec l'un de leurs frères ou sœurs (Townsend, 1957).

Ça nous a un peu écartés parce qu'elle a sa vie aussi. Elle a une vie de couple. Ça nous a un peu éloignés oui... parce qu'avant, Claudine, elle venait de P. deux ou trois fois par semaine. Elle coupait la semaine comme ça. On avait donc plus l'occasion de se voir. Alors que là, elle vient tous les quinze jours à peu près, enfin ça dépend. Ils ont leur vie de couple, il y a la maison, les enfants qui sont grands. Ça coupe un petit peu.

La sœur aînée et célibataire de Fanny (42 ans, secrétaire, mariée à un agent commercial, un frère et une sœur, son conjoint ayant un frère) est le personnage pivot de la fratrie. Elle entretient les relations avec son frère et sa sœur, ses neveux et nièces, et fait aussi le lien avec le père (la mère étant décédée). Bien qu'elle travaille à temps complet, elle se rend disponible pour ses parents, son frère, sa sœur et leurs enfants dont elle est très proche :

Sa vie c'est ses parents, ses neveux, son frère et sa sœur. Nous, on a nos enfants qui nous font avancer, Sophie elle vit plus dans le passé. [...] Elle est que centrée sur la famille.

Le fait de ne pas avoir d'enfant explique en partie le rôle clé du célibataire dans la fratrie : être sans enfant pousse à se rapprocher des enfants de ses germains comme le montre l'étude des fréquentations (Crenner, Déchaux et Herpin, 2000) ou celle de l'entraide : toute chose égale, l'aide offerte aux germains est plus forte lorsque la personne n'a pas de descendance finale (Déchaux et Herpin, 2003, 236–237).

Un autre facteur peut encore expliquer l'émergence d'un leader dans la fratrie : s'être occupé de ses frères et sœurs plus jeunes en secondant ses parents (garde, sorties communes, suivi scolaire, etc.) ou en s'y substituant¹⁴ prédispose à devenir le chef de fratrie à l'âge adulte. Le germain ainsi « parentifié » (Widmer, 1999) est assimilé à une sorte de parent en second : la sœur aînée du conjoint de Marie-Thérèse (45 ans, secrétaire au chômage, mariée à un contrôleur technique, deux frères, son conjoint ayant cinq frères et sœurs) s'est beaucoup occupée de ses frères et sœurs quand ils étaient enfants pour seconder ses parents très occupés par leur commerce. Aujourd'hui, elle demeure le leader de sa fratrie.

On voit que l'autonomie de la fratrie suppose la présence en son sein d'un leader, sauf dans les rares cas où émerge une coalition solidaire et unanime (le « bloc des germains »), en réponse à une situation particulièrement éprouvante. Les fratries « autogérées » exigent ainsi une certaine différenciation interne qui elle-même résulte de la conjugaison contingente d'un grand nombre de facteurs. Loin d'être le résultat d'une assignation statutaire à des places hiérarchiquement ordonnées, cette différenciation interne est au contraire rendue possible par la faible normalisation du

14 Weaver et al. (2003, 260) parlent de « *parental monitoring* » et soulignent que cette « fonction » du germain se manifeste particulièrement dans les phases de transition familiale : décès, divorce, remise en couple, etc.

lien de germanité. Elle est donc réversible. Les cas ne manquent pas où des aînés ne sont pas en position de leader, où des célibataires sont effacés, etc. Comme l'observe Cicirelli (1994), la seule norme statutaire qui soit réellement ancrée, celle qui affirme le principe d'égalité entre germains, tend à atténuer les différences entre germains.

5 Conclusion : relativité structurale et dérivation

Les résultats de notre étude montrent que les relations de germanité sont dépendantes, directement ou indirectement, des père-mère, plus précisément de la position nodale de ces derniers dans pratiquement toutes les configurations de parenté, qu'elles soient ou non localisées. Quant aux facteurs favorisant une plus grande autonomie de la fratrie, ils sont presque toujours la conséquence de l'influence passée des parents, ne serait-ce qu'à travers l'histoire familiale. Le rôle régulateur du couple parental en matière de relations entre germains, avéré dans l'enfance (McHale et al., 2000), parvient donc à se maintenir à l'âge adulte même s'il se présente sous des formes différentes. En ce sens, on ne peut souscrire au point de vue de ceux qui, comme Scharf et al. (2005), soutiennent que les relations entre germains à l'âge adulte atteignent progressivement un statut autonome. Ce diagnostic porté par des psychologues de la famille, fondé sur une analyse linéaire et « développementaliste » du lien de germanité, distinguant enfance, prime adolescence, adolescence prolongée et âge adulte¹⁵, minimise le poids des contraintes structurales caractérisant toute configuration de parenté.

Les liens de germanité ne sont pas autonomes; ils n'existent qu'en rapport aux autres liens formant une configuration de parenté, à commencer par le lien de filiation avec les père-mère. Cette « relativité structurale » du groupe des germains, qui se traduit par la variété des jeux relationnels dans les fratries et au sein d'une même fratrie selon le rôle que tiennent les parents dans la proche parentèle, s'exerce cependant selon des modalités spécifiques. On propose de qualifier cette structure relationnelle de « dérivation » en s'inspirant du sens de ce terme en électricité: « communication entre deux points d'un circuit, au moyen d'un second conducteur » (Petit Robert). Cette notion de dérivation viendrait s'ajouter à celles, classiques, de bifurcation et d'assimilation, toutes deux issues de l'analyse des systèmes terminologiques, en vue de mieux cerner les propriétés structurales des systèmes de parenté. Le lien de germanité peut être ainsi défini comme un lien dérivé tant les relations qui s'établissent entre germains dépendent de l'intervention, explicite ou non, d'un « second conducteur » qui n'est autre que le couple parental ou au minimum la mère.

15 Scharf et al. (2005, 85) écrivent: "Sibling relationships in emerging adulthood may begin to attain an autonomous status that is not directly related to other relationships in the family but resembles the type of relationship that sibling have when the family of origin is no longer intact or even alive."

Cette dérivation signale le fait que la germanité ne parvient jamais réellement à s'émanciper de la famille d'orientation et que le système de parenté cognatique des sociétés occidentales modernes se caractérise bien, conformément à la thèse de Parsons (1955 [1943]), par un primat structural de l'unité nucléaire¹⁶. Si l'on considère le système de parenté comme un réseau de relations dyadiques et l'unité nucléaire comme la matrice de ces relations, il faut alors admettre que le lien de germanité relève déjà des relations dyadiques de deuxième ordre, au contraire des liens parents / enfants ou du lien d'alliance homme / femme¹⁷, et que cette distinction s'ancre à la fois dans l'expérience vécue des acteurs et sans doute aussi dans leurs catégories cognitives¹⁸.

6 Référence bibliographique

- Abbey, C. et Dallos R. (2004), The Experience of the Impact of Divorce on Sibling Relationships: a Qualitative Study, *Clinical Child Psychology and Psychiatry*, 9, 2, 241–259.
- Adams, B. N. (1968), *Kinship in an Urban Setting*, Chicago : Markham.
- Allan, G. (1977), Sibling Solidarity, *Journal of Marriage and the Family*, 39, 1, 177–184.
- Attias-Donfut, C. (2001), Sexe et vieillissement, in : T. Blöss (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris : Puf, 197–215.
- Attias-Donfut, C.; N. Lapierre et M. Segalen (2002), *Le nouvel esprit de famille*, Paris : Odile Jacob.
- Bedford, V. H. (1989), Ambivalence in Adult Sibling Relationships, *Journal of Family Issues*, 10, 2, 211–224.
- Bonvalet, C.; A. Gotman et Y. Grafmeyer (éds.) (1999), *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Paris : Puf, Travaux et documents de l'Ined, 143.
- Bott, E. (1957), *Family and Social Network*, London : Tavistock.
- Cadolle, S. (2000), *Être parent, être beau-parent. La recomposition de la famille*, Paris : Odile Jacob.
- Cicirelli, V. G. (1994), Sibling Relationships in Cross-Cultural Perspective, *Journal of Marriage and the Family*, 56, 1, 7–20.
- Coenen-Huther, J.; J. Kellerhals et M. von Allmen (1994), *Les réseaux de solidarité dans la famille*, Lausanne : Editions Réalités Sociales.
- Cox, M. J. et B. Paley (2003), Understanding Families as Systems, *Current Directions in Psychological Science*, 12, 193–196.
- Crenner, E.; J.-H. Déchaux et N. Herpin (2000), Le lien de germanité à l'âge adulte. Une approche par l'étude des fréquentations, *Revue Française de Sociologie*, 41, 2, 211–239.
- Déchaux, J.-H. (1997), *Le souvenir des morts. Essai sur le lien de filiation*, coll. Le lien social, Paris : Puf.
- Déchaux, J.-H. (2003), La parenté dans les sociétés modernes : un éclairage structural, *Recherches et Prévisions*, 72, juin, 53–63.

16 Au sujet de la thèse parsonnienne, cf. Déchaux (2003).

17 Ce qui revient à corriger sur ce point précis les positions de Radcliffe-Brown et de Parsons.

18 Est-il nécessaire de préciser que notre analyse a surtout porté sur le premier aspect (l'expérience vécue) et peu sur le second (les concepts indigènes).

- Déchaux, J.-H. (2005), L'argent entre germains adultes : ambivalence, déni et parades, *Enfances, familles, générations*, 2, revue électronique, Québec, <http://www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n2>.
- Déchaux, J.-H. (2006), Relations de germanité et matrilatéralité, in : M. Oris, G. Brunet, E. Widmer et A. Bideau (éds.), *Les fratries. Une démographie sociale de la germanité*, éditions Peter Lang, 311–335.
- Déchaux, J.-H. (2007), La bienveillance fraternelle et ses limites : le soutien moral entre germains adultes, *L'Année Sociologique*, 57, 1, 179–206.
- Déchaux, J.-H. et N. Herpin (2003), *Frères et sœurs à l'âge adulte : une parenté à géométrie variable*, Rapport de fin d'étude pour la MIRE, Paris : OSC-FNSP.
- Degenne, A. et M. Forsé (1994), *Les réseaux sociaux*, Paris : Colin, coll. U.
- Dumont, L. (1988 [1971]), *Introduction à deux théories d'anthropologie sociale*, Paris : éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Elias, N. (1993 [éd. orig. : 1981]), *Qu'est-ce que la sociologie ?*, tr. fr., Paris : Pandora.
- Evans-Pritchard, E. E. (1968 [éd. orig. : 1940]), *Les Nuer. Description des modes de vie et des institutions politiques d'un peuple nilote*, tr. fr., Paris : Gallimard.
- Favard, E. (2007), *Mémoires familiales et fratries : les liens fraternels à l'épreuve du temps*, à paraître.
- Firth, R., Ed. (1956), *Two Studies of Kinship in London*, London : Athlone Press.
- Kellerhals, J.; P.-Y. Troutot et E. Lazega (1984), *Microsociologie de la famille*, coll. Que sais-je, Paris : Puf.
- McHale, S. M.; K. A. Updegraff, C. J. Tucker et A. C. Crouter (2000), Step in or step out? Parents' Roles Adolescent Siblings' Relationships, *Journal of Marriage and the Family*, 62, 3, 746–760.
- Muxel, A. (1996), *Individu et mémoire familiale*, Paris : Nathan.
- Parsons, T. (1955 [1943]), Le système de parenté dans les États-Unis d'aujourd'hui, dans *Éléments pour une sociologie de l'action*, Paris : Plon, 129–150.
- Radcliffe-Brown, A. R. (1968 [éd. orig. : 1952]), *Structure et fonction dans la société primitive*, tr. fr., coll. Le sens commun, Paris : Éd. de Minuit.
- Riggio, H. R. (2000), Measuring attitudes toward adult sibling relationships : the lifespan sibling relationships scale, *Journal of Social and Personal Relationships*, 17, 6, 707–728.
- Rosenthal, C. J. (1985), Kinkeeping in the familial division of labor, *Journal of Marriage and the Family*, 47, 4, 965–974.
- Ross, H.; N. Stein N., T. Trabasso, Woody E. et M. Ross M. (2005), The Quality of Family Relationships Within and Across Generations : a Social Relations Analysis, *International Journal of Behavioral Development*, 29, 2, 110–119.
- Scharf, M.; S. Shulman et L. Avigad-Spitz (2005), Sibling Relationships in Emerging Adulthood and in Adolescence, *Journal of Adolescent Research*, 20, 1, 64–90.
- Schwartz, O. (1991), *Le monde privé des ouvriers*, Paris : Puf.
- Townsend, P. (1977 [1957]), *The Family Life of Old People. An Inquiry in East London*, London : Penguin books.
- Weaver, S. E.; M. Coleman et L. H. Ganong (2003), The Sibling Relationship in Young Adulthood, *Journal of Family Issues*, 24, 2, 245–263.
- White, L. K. et A. Riedmann (1992), Ties among adult siblings, *Social Forces*, 71, 1, 85–102.
- Widmer, E. (1999), *Les relations fraternelles des adolescents*, coll. Psychologie sociale, Paris : PUF.
- Widmer, E.; J. Kellerhals et R. Levy (2003), *Couples contemporains. Cohésion, régulation et conflits*, Zurich : Seismo.
- Yanagisako, S. J. (1977), Women-centered Kin Networks in Urban Bilateral Kinship, *American Ethnologist*, 4, 2, 207–226.

Young, M. et P. Willmott (1983 [éd. orig. : 1957]), *Le village dans la ville*, tr. fr., Paris : Centre de création industrielle et Centre Georges Pompidou, coll. Alors.

7 Annexe : L'enquête

L'enquête, qui forme l'un des deux volets d'une recherche sur les relations et l'entraide entre germains adultes financée par la MIRE (Déchaux et Herpin, 2003), est constituée de 40 entretiens semi-directifs réalisés en 2001–2002 en France auprès de 20 hommes et 20 femmes âgés de 30 à 55 ans. La mise en couple étant susceptible de modifier la place de la germanité dans la configuration de parenté, l'enquête a porté sur une population vivant en couple, les deux conjoints ayant au moins un germain chacun. Le corpus est ainsi constitué de 40 entretiens (d'une durée moyenne de deux heures), décrivant 80 fratries, appréciées à chaque fois par deux personnes différentes : la personne interrogée et son conjoint (dont le point de vue est rapporté par la première¹⁹). Les 40 enquêtés, recrutés dans quatre régions différentes (dont une à prédominance rurale), se répartissent par moitié entre les « classes populaires » et les « classes moyennes et supérieures » selon le critère du niveau de diplôme obtenu par la personne. Les entretiens, organisés en quatre étapes (établissement du graphe de parenté, contacts et affection avec les membres des deux fratries, entraide dans les fratries et avec les père et mère, place des fratries dans le réseau amical du couple), ont fait l'objet d'une analyse thématique de contenu.

19 Bien que l'enquêteur ait pris soin de recueillir suffisamment d'informations sur le point de vue du conjoint, ces dernières n'ont pas la même fiabilité que celles se rapportant à la personne elle-même. Ce choix s'explique par la volonté de diversifier le recrutement social des couples étudiés. Interroger les deux conjoints aurait conduit à réduire le corpus à vingt couples.

